

***Mission d'expertise technique dans le cadre de l'extension du
Centre d'Incendie et de Secours de la Pointe Rouge***

Consultation n°2020_50001_0051

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES



Acheteur public :
Mairie de Marseille
Hôtel de Ville
Quai du port
13233 MARSEILLE CEDEX 20

Service responsable :
Mairie de Marseille
DGA/AVE
Coordination Architecturale
9 rue Paul BRUTUS
Îlot Allar 15^{ème}
13233 MARSEILLE CEDEX 20

1. Objet de la consultation

La mission d'assistance technique décrite ci dessous concerne la définition et l'optimisation des installations de génie civil et de VRD dans le cadre de la présente opération, afin d'en assurer la qualité en apportant la précision, la description, la quantification, la représentation et l'estimation des travaux de Génie Civil, de Voiries et de Réseaux Divers en vue de la préparation d'une consultation de travaux.

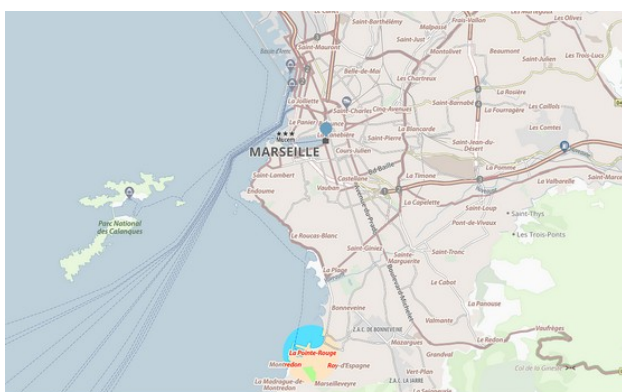
La maîtrise d'œuvre et la direction générale des études est assurée par la VILLE DE MARSEILLE.

2. Opération et situation géographique

Le Centre d'Incendie et de Secours de la Pointe Rouge situé 10 promenade du Grand Large 13008 MARSEILLE doit étendre et optimiser ses infrastructures support afin de répondre à l'étendue de ses missions avec toujours plus d'efficacité et d'améliorer les conditions de travail des Marins Pompiers dont les effectifs ont été considérablement accrus.

L'opération consiste en la construction d'un hangar pour abriter les véhicules d'intervention ainsi que d'une extension de bâtiment avec une salle de sports et des locaux de stockage de matériel.

La Ville de Marseille exerce à la fois la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de cette opération en interne par ses services de la DGAIVE et s'entoure pour cela de certaines expertises nécessaires pour la réalisation de cette opération dont l'urgence est avérée.



3. Prestations à réaliser

3.1. Généralités

Les domaines d'expertises recherchés intéressent les infrastructures accompagnant le bâtiment. Elles concernent l'établissement ou la modification des voiries, réseaux neufs, déviements de réseaux, ouvrages de rétention des eaux pluviales, clôtures, espaces verts, talus, soutènements, terrassements en vue d'une installation solide et efficace.

Le candidat aura à sa charge les études, la définition et l'optimisation de ces installations dans le cadre de la présente opération, en y apportant toute précision, description, quantification, estimation et clarification graphique des travaux de Génie Civil, de Voirie et de Réseaux Divers nécessaires à la préparation d'une consultation travaux.

Il remettra un dossier final à l'issue d'un travail effectué sous la direction de la maîtrise d'œuvre de la Ville de MARSEILLE, avec le CSPS, le contrôleur technique et les autres intervenants.

3.2. Établissement du dossier – généralités

L'étude consiste à :

3.2.1. préparer et planifier les interventions à partir:

- Du dossier remis par le maître d'œuvre
- Des investigations, relevés et constatations sur site
- De la consultation des services, notamment de la DEA et de la voirie de la Métropole
- Des réunions avec le maître d'œuvre et l'utilisateur

3.2.2. Élaborer un dossier technique en vue :

- de la mise au point des aménagements d'ouvrages de voirie et de réseaux divers accompagnant la création d'un hangar et l'extension du bâtiment en relation avec le maître d'œuvre et les autres intervenants
- de l'approbation de ces ouvrages par les services concernés et les bureaux de contrôle
- de la facilitation de la consultation consécutive dans les domaines concernés

3.2.3. Grâce à son expertise, selon les directives du maître d'œuvre, le prestataire :

- optimisera
 - précisera
 - décrira
 - quantifiera
 - évaluera
- les solutions propres à contribuer à la bonne réalisation de l'opération en tenant compte des objectifs de qualité, de fiabilité, de fonctionnalité et des contraintes particulières du site.

Il développera les solutions retenues par le maître d'œuvre après lui avoir soumis les choix techniques et prodigué ses conseils.

4. Collecte des renseignements

4.1. Éléments fournis par le maître d'ouvrage

- Note de présentation
- Plan topographique 1/200ième DWG
- Plan topographique 1/200ième PDF
- Plan de cadastre DWG
- Dossier DICT
- Plan des réseaux 1 PDF, Plan des réseaux 2 avec emprises PDF
- plan des réseaux DWG
- Plans de permis de construire
- Plan de rez de chaussée
- Rapport d'études de sol GEOTEC et plan d'implantation des sondages
- Le présent CCTP

4.2. Éléments à recueillir sur site

- Tous éléments topographiques complémentaires ou observations utiles au projet,
- aspects des talus talus et avoisinants, état des ouvrages
- Côtes altimétriques aux abords de la parcelle, sur talus et avoisinants, état des ouvrages
- Recollement des DICT avec le levé topo, calage NGF, clôtures, regards, bâtiment existant

4.3. Consultation des services

En plus du service donneur d'ordre :

- Direction de l'Assainissement et du pluviale de la Métropole pour la rétention des EP et l'économie pluviale de la parcelle ainsi que pour le dévoiement des réseaux EP
- (le projet n'intéresse pas de réseaux d'assainissement)
- Direction de la Voirie de la Métropole pour interventions sur talus et sur domaine public
- Tous services concernés par sujétion des missions
- Bureau de contrôle et coordonnateur SPS en phase étude - organisation phases chantier

5. Établissement du dossier – domaines d'expertise

- 5.1. Variante d'aménagement : l'expert examine synthétiquement les implications et conditions techniques de la possibilité de garer quelques bateaux à proximité de l'entrée Nord, notamment au regard de la tenue du talus afin de prévenir tout éventuel désordre technique. Il en estimera sommairement l'encombrement et le coût.
- 5.2. Optimisation du nivellement du site pour une bonne circulation des PL + VL avec un bon raccordement des plateformes, des accès, des niveaux de bâti,
- 5.3. Optimisation des pentes pour une bonne circulation et percolation des eaux pluviales
- 5.4. Anticipation des déblais remblais, excavations, modelage de la plateforme, interfaces avec fondations
- 5.5. Prescriptions propres au dévoiement de réseaux avec le minimum d'impact sur le fonctionnement du site, travail en relation avec la Métropole pour accord et conformité pour la modification de réseau pluvial recueillant les eaux du terrain, et pour le dévoiement d'un réseau EP traversant le terrain et de compétence métropolitaine, organisation pour garantir la continuité du service
- 5.6. Modelage et confortement des talus nécessaires au projet
- 5.7. Éventuels confortements des soutènements aval si nécessaire
- 5.8. Espaces verts, palette végétale, clôtures chantier et définitives, portails, aspect paysager
- 5.9. Les terrassements, excavations pour fondations
- 5.10. La définition des Réseaux, circulations enterrées et ouvrages de rétention des Eaux pluviales: principe, volume, équipement, collecte, amenée, réseaux, fuite, sur verse, infrastructure et superstructures, travail avec la Métropole pour accord et conformité
- 5.11. Les voiries lourdes, revêtements perméables, bordures, bornes de protection
- 5.12. Anticipation du fonctionnement du site avec le phasage du chantier
- 5.13. Intégration de toute sujétion d'étude de génie civil et VRD normalement prévisible
- 5.14. Traitement des plantations et des espaces verts

6. Correspondant du maître d'ouvrage

Le Maître d'Ouvrage désignera une personne chargée de suivre le déroulement de la mission, de l'accompagner lorsque cela est nécessaire.

Le service référent est celui de la Coordination Architecturale de la DGAARE de la VILLE.

Le correspondant est Frédéric COUTON, Architecte DPLG, maître d'œuvre de l'opération.

7. Contenu du rapport d'étude

A l'issue de la prise en main du dossier, pour la partie qui le concerne, le prestataire:

- 7.1. reportera au levé topo du site fourni au 1/200^{ième}, toute émergence, réseau enterré ou projeté, soutènement, talus, clôture ou éléments significatifs en tant que de besoin
- 7.2. Rédigera un rapport d'expertise technique sur les risques et les enjeux techniques et en esquissant les caractéristiques essentielles des travaux à réaliser, proposera certains choix
- 7.3. Aboutira à la définition technique du projet des ouvrages de voirie et de réseaux divers en relation avec le maître d'œuvre et les différents intervenants, en décrira les composantes avec toute référence normative utile afin d'en garantir l'adéquation et éviter tout désordre
- 7.4. Quantifiera les solutions techniques à mettre en œuvre en postes cohérents et ouvrages
- 7.5. Estimera les délais de réalisation, les optimisera par anticipation selon les choix techniques
- 7.6. Prévoira et décrira le phasage du chantier avec le CSPS, les utilisateurs, l'architecte
- 7.7. Fournira toutes notes de calculs et hypothèses utiles, tous avis favorables des services
- 7.8. Évaluera le coût des travaux à prévoir par poste et par ouvrage
- 7.9. Phasera les travaux par zones avec le CSPS et les utilisateurs (sujétions, clôtures, fluides)
- 7.10. Remettra un dossier clair, complet, décrivant et quantifiant le projet pour consultation

8. Moyens

Le candidat devra mettre en place tous les moyens nécessaires à la réalisation de sa mission.

La précision des aspects concernant le pluvial, avec définition des pentes et du traitement des réseaux d'eau pluviale, la création d'un volume de rétention pour ces travaux d'infrastructure, les modifications et création de ces réseaux, le dévoiement d'un réseau public traversant le terrain, à la charge du présent lot constituent un besoin spécifique du projet.

Si la compétence n'est pas explicitement présente chez le prestataire celui ci s'appuiera sur une personne qualifiée pour l'hydraulique, le pluvial et la rétention.

9. Modalités de visite du site

Le site est visible depuis la promenade du grand large, sécurisé, visitable sur rendez-vous, dans les conditions prévues dans le règlement de consultation.

10. Réunions

10 A généralités

L'offre est réputée inclure toute réunion nécessaires à l'accomplissement de la mission avec :

- L'ensemble des intervenants de la maîtrise d'œuvre lors du lancement des études
 - Le maître d'œuvre, le SPS en phase conception, le contrôleur technique
 - Les experts structure et géotechnique ou autres en tant que de besoin de coordination
 - Les utilisateurs et le maître d'ouvrage
 - Les services concernés Ville et Métropole,
 - Les services concédés SEM SERAM EDF et c.

10 B Fréquence des réunions

- une réunion de lancement
- une réunion par semaine pour coordination des études

- une réunion mini avec chaque service concédé
- deux réunions particulières avec le maître d'œuvre pour point d'étape
- une réunion de réception des études
- les réunions telles qu'elles découlent prévisiblement de la mission et des consultations utiles
- en plus des réunions, échange téléphonique, courriels, avis, comptes rendus au fil de l'eau.
- la Ville de MARSEILLE se réserve le droit d'y convier les partenaires concernés
- les réunions respecteront les dispositions sanitaires réglementaires en vigueur

11. Compte rendus

Les comptes rendus d'avancement généraux seront émis par la maîtrise d'œuvre.

Le titulaire rédigera le compte rendu synthétique des consultations qu'il sera amené à effectuer avec les services et les diffusera au maître d'œuvre

12. Constitution du prix

Les prix forfaitaires de la mission sont réputés inclure tous les frais et sujétions afférents aux prestations nécessaires au parfait accomplissement de la mission (Frais généraux, de secrétariat, de déplacement, etc).

Les prix forfaitaires de la mission sont également réputés inclure tous les frais d'édition de reproduction et de diffusion des documents.

13. Modalités de remise des documents d'étude

Les documents d'étude seront présentés à la Ville de MARSEILLE, DGAIVE, Coordination Architecturale, 9 rue Paul BRUTUS, Îlot ALLAR 15^{ème}, 13233 MARSEILLE CEDEX 20.

14. Précision des documents

1. Les documents sont précisés afin de permettre une consultation claire pour:

- terrassement généraux, plateformes, réservations pour fondations, voirie, talutages etc.
- modification des réseaux pluviaux publics et du domaine privé de la ville
- système de pentes, recueillement, conduite, traitement, rétention et rejet des eaux pluviales
- réseaux enterrés divers, gestion des croisements
- documents de phasage et de délimitation du chantier et d'interface avec les utilisateurs

2. La description permet :

- de présenter synthétiquement les travaux à exécuter, leurs interfaces et les précautions à prendre
- de les décrire poste par poste, les qualifier et les référencer clairement pour une bonne exécution
- enfin de faire référence aux précautions particulières, règles de l'art et DTU concernés

3. Quantification: les travaux nécessaires sont évalués en quantité, volume, longueur, ouvrages avec les références correspondant aux descriptions

4. Estimation: chaque poste sera estimé par analogie avec le coût d'autres opérations afin de produire un estimatif réservé cohérent

5. Représentations graphiques: d'ensemble et par grands postes, détails en tant que de besoin

6. Sécurité: il sera produit en relation avec le CSPS en phase conception, le maître d'œuvre et les utilisateurs, un dossier synthétique permettant d'anticiper et d'organiser la réalisation des travaux pour permettre leur phasage et garantir le fonctionnement de la caserne en toute sécurité, en plus des précautions nécessaires au chantier, en sécurisant le périmètre de chantier.

15. Validation des documents

Les orientations sont validées au fur et à mesure de la progression des études, lors de réunions, par échanges d'e-mails ou de plans.

Lors des réunions de présentation le prestataire sera tenu d'intégrer les remarques formulées, et corrigera ou complètera le cas échéant les documents avant remise de la version définitive.

Le titulaire préparera les documents papier utiles pour les réunions avec la maîtrise d'œuvre.

16. Format des documents

L'ensemble des plans et documents sera remis aux formats éditables Libre office, DXF, et PDF sur clé USB.

Dans la mesure du possible ils seront organisés afin d'être lisibles au format A3 ou A4.

Il sera remis un exemplaire papier relié et un reproductible.

17. Propriété intellectuelle, diffusion des documents

La Ville de MARSEILLE se réserve tout droit de reproduction, modification, diffusion des documents dans le cadre de l'opération envisagée.